

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2023

### **2023-006** CREATION DE POSTES DE STAGIAIRES

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf février, le Bureau de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du deux février deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 15

Votants : 15

**Titulaires présents :**

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)

**Titulaires présents en visioconférence :**

Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon

**Délégués suppléants présents par visioconférence :**

Brigitte DIERICX, déléguée du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz

**Délégués titulaires absents :**

Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)  
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)  
Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)  
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)  
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)  
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)  
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)  
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

**Secrétaire de séance :** Patrick BERTIN

Affichage le 10 février 2023

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L124-1 à L124-20, D124-1 à D124-13,

Vu le Code de la sécurité sociale, et notamment ses articles D242-1 à D242-2-2,

Vu la délibération n°2022-62 du Comité syndical du 16 juin 2022, relative à la modification de prise en charge des frais de repas,

Vu la délibération n°2022-63 du Comité syndical du 16 juin 2022, relative à l'octroi de gratifications pour les stagiaires en études supérieures,

Vu la délibération n°2022-79 du Comité syndical du 21 septembre 2022, relative à la prise en charge des trajets domicile / travail,

Considérant que Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) accueille chaque année, au sein de ses effectifs, des stagiaires étudiants suivant un cursus en enseignement supérieur, sur des durées de stage justifiant la gratification de ces derniers,

Considérant qu'il est proposé de procéder au recrutement de trois stagiaires comme suit :

- Madame Yvanna JEHAN, au service Ressources Humaines pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 juillet 2023 soit 5 mois,
- Madame Wissal ABI DAHOU, au service Planification EnR pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 juillet 2023 soit 5 mois,
- Monsieur Aurélien DAVIS, au service Planification EnR pour la période allant du 9 mai 2023 au 31 octobre 2023 soit 5 mois et 3 semaines.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- **D'approuver l'embauche de trois stagiaires en études supérieures, à savoir :**
  - Yvanna JEHAN, au service Ressources Humaines, pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 juillet 2023 soit 5 mois,
  - Wissal ABI DAHOU, au service Planification EnR, pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 juillet 2023 soit 5 mois,
  - Aurélien DAVIS, au service Planification EnR. pour la période allant du 9 mai 2023 au 31 octobre 2023 soit 5 mois et 3 semaines.
- **De leur octroyer une gratification conformément à la réglementation en vigueur,**
- **De leur permettre de bénéficier de la prise en charge de leur repas (titres-restaurants / notes de frais) ou de leurs frais de transports (participation transports en commun / forfait mobilité durable / notes de frais), dans les mêmes conditions que celles de l'ensemble du personnel de TE44,**
- **D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions à passer avec les stagiaires et leurs établissements.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**